

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2023-321

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques - Session 2021.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2021-214 du 23 novembre 2021.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'arrêté n° 2021-214 du 23 novembre 2021 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Considérant que quarante et un des lauréats, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les quarante et un lauréats, dont la liste est annexée, sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20231127-2023-321-AR
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Fait à Pantin, le 27 novembre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

**ANNEXE A L'ARRÊTÉ N° 2023-321 DU 27 NOVEMBRE 2023
portant mise à jour de la liste d'aptitude d'assistant territorial de conservation
du patrimoine et des bibliothèques**

Spécialité : Archives

DEHAULON Audrey
MACOUIN Mélanie
PEROT Marie
VARLOT Charlotte

LEGENDRE Paul
MARCOTTE-CALVE Sonia
PERISSE Nicolas
PERRETTE Fanny
PIANTINO Delphine
PISSOTTE Marie-Laure
POLLET Aude
SALAT Hélène
TABART Mélanie
ZENTZ Marianne

Spécialité : Bibliothèque

AMAR Véronique
BADUEL Aurélie
BAHLOUL Laurine
BOUCHET Jeremie
BOUILLAUD Karen
CHAPUT YOGO Alice
COPINOT Anne Laure
CRISTINA Emma
CUMORA Laurène
DELAGE Géraldine
DRZEWIECKI Clarisse
DUPONT Jadwiga
FABBRO Caroline
GATARD Christine
GRUENNAIS Bérénice
JURADO Delphine
LABORDE Manon
LECOMPTE Rémi
LECONTE Claire

Spécialité : Documentation

CHARLOT Floriane
MAURO-VALVERDE Géraldine

Spécialité : Musées

CHANCEREL Jérémy
MENNESSON Sybille
TACHON Franny
TESTU Isabelle
VIEILLE Diane
VUILLERMOZ Juliette

La présente liste est arrêtée à quarante et un lauréats.

Fait à Pantin, le 27 novembre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial




Solenne LÉPINGLE